

1) A la veille du ralliement de Roberval, ce bulletin veut nous inciter tous à être présents et actifs à ce rendez-vous. Nos "cousins" du Lac St-Jean-Saguenay ont fait de nombreux préparatifs pour nous accueillir; il faut leur en être reconnaissant et la meilleure façon de leur témoigner nos sentiments est d'être présent à Roberval le 12 juillet prochain.

Je serai moi-même à Roberval à partir de jeudi, le 9 juillet, inclusivement et j'y apporterai mes notes généalogiques. Je ne sais encore où je logerai, mais on pourra me rejoindre par l'intermédiaire d'un des organisateurs. Tous les Bonneau qui voudront venir consulter mes notes et obtenir mon aide s'il y a lieu seront les très bienvenus.

Je vous envoie sous ce pli un avis de convocation à l'assemblée générale annuelle de notre Corporation. Tous les membres en règle y sont invités formellement et y auront droit de vote; les autres sont tout autant invités pour qu'ils puissent se mettre au courant des activités de notre Corporation, de ses projets, de sa santé financière.

Permettez que je vous rappelle que le rendez-vous est à la Polyvalente de Roberval, le 12 juillet. A partir de 13h30, les participants (qui auront pu s'inscrire depuis 9 heures) entendront Guy Bonneau de Dolbeau nous parler de Hubert V et de sa descendance qui a peuplé de Bonneau le Saguenay-Lac St-Jean. Pour ma part, je traiterai des Bonneau la Bécasse de l'Ouest Canadien et du rôle qu'un d'entre eux a joué dans l'affaire Riel en 1885. Suivront, l'assemblée générale de la Corporation, la messe, le repas et la soirée de fraternisation.

2) Les descendants de Pierre III de la région de St-François et d'ailleurs apprendront avec plaisir que grâce au travail et à la générosité de quelque Bonneau de St-François la stèle dévoilée en 1979, située sur la terre ancestrale de Pierre III est maintenant entourée d'une élégante cloture de fer travaillé, oeuvre de Rosaire et de J.-Paul Bonneau.

3) Notre secrétaire a changé de domicile et son adresse est maintenant: Lise Bonneau, 93 Route des Sauvages, Roberval, P. Qué. G8H 2M9.

4) Dans cette livraison, vous pourrez lire le début de l'histoire de la branche Augustin, une des trois (3) branches (Jacques et Dominique sont les deux (2) autres) qui composent notre grande famille. Dans les numéros qui suivront, je tenterai de présenter chacune des branches avec tous les détails importants que je connais.

Au plaisir de vous rencontrer tous à Roberval.

Cordialement,



L.P. Bonneau

La descendance d'Augustin à Joseph

Parmi les fils de Joseph Bonneau dit La Bécasse, il y en a trois qui ont, aujourd'hui, une descendance. Ce sont Augustin, Dominique et Jacques. Les autres fils de Joseph qui se nommaient Pierre, Joseph, Antoine, Jean et Basile, en autant que l'on sache, ne se sont pas mariés étant décédés jeunes; soit se sont mariés et leur descendance a fini, comme on dit, "en quenouille". C'est-à-dire que, à la deuxième génération ou à une génération subséquente, les enfants ont été exclusivement des filles qui, suivant la pratique courante, n'ont pas transmis le nom de Bonneau.

Les trois branches de la grande famille Bonneau sont aujourd'hui florissantes et comptent chacune un grand nombre de familles. Chacune de ces branches s'est développée suivant son destin et l'orientation de chacune diffère assez des deux autres.

Dans ce qui suit, nous examinerons la descendance d'Augustin.

Né le 22 juin 1689, à St-François de l'Île d'Orléans (I.O.), troisième enfant de Madeleine Duchesne, il mourra dans la même paroisse, à l'âge de 65 ans, le 1er mars 1754. A l'âge de 24 ans, il se marie à Québec (Notre-Dame) le 12 juin 1713 avec Geneviève Gagné âgée de 18 ans. Geneviève était la fille de Olivier Gagné et de Isabelle Pépin. La famille Gagné et la famille Bonneau étaient déjà liées à ce moment puisque Jean, l'aîné du deuxième lit avait épousé 5 ans avant, en 1708, Elisabeth Gagné soeur de Geneviève. L'épouse de Augustin lui survivra

durant 24 ans; elle décèdera à l'âge de 83 ans, le 13 juin 1778 et sera inhumée à St-François I.O.

Augustin Bonneau et Geneviève Gagné ont eu 14 enfants dont 10 garçons. De ces dix garçons le premier-né, Joseph-Augustin meurt à l'âge de 3 mois; le quatrième, Augustin, meurt encore plus jeune (13 jours), un autre Augustin, le 7ième enfant décède à l'âge de 26 ans et ne s'est probablement pas marié; Joseph, 9ième de la famille n'a pas laissé de descendance et le 12ième, Jérôme, meurt à l'âge de 16 ans.

Il reste Joseph, marié à Québec le 13 mai 1748 avec Catherine Picoron; Jean-Baptiste marié à St-Pierre I.O. le 25 juin 1743 avec Dorothee Côté; Basile, marié à Ste-Anne de Beaupré le 7 octobre 1748 avec Marie-Louise Caron; Pierre marié à St-Thomas de Montmagny le 25 janvier 1751 avec Josephite Gosselin; Zacharie marié à St-Pierre I.O. le 26 septembre 1757 avec Marie-Josephite Noel. Nous reviendrons à chacun, plus loin.

Les filles, elles, ont épousé un Jolin, un Boulé, un Meunier, un Verieuil et un Dallaire.

Augustin, le père de ces 14 enfants a cultivé la ferme que son père avait achetée en 1670 à St-François I.O. et on a des témoignages de son intérêt soutenu durant toute sa vie pour la culture de la terre, bien que des indications nous laissent croire qu'à un moment il a fait de la navigation sur le fleuve.

Trois ans après son mariage, le 7 février 1716, il se présente chez le notaire Chambalon en compagnie de sa mère Madeleine Duchesne "présentement femme en secondes noces de Nicolas Verieuil, habitant demeurant en l'isle de St-Laurent (d'Orléans aujourd'hui) paroisse de St-François" et de son frère aîné Jean "charretier demeurant en cette ville" (Québec).

Il a été convenu, dans la famille, que la mère et le beau-père d'Augustin de même que son frère Jean lui céderaient leurs biens moyennant certaines conditions. C'est la raison de leur présence à Québec chez le notaire, ce jour de février 1716. La terre dont Augustin devient ainsi le propriétaire est celle de son père Joseph. Elle a 2 arpents et une perche de largeur par la profondeur comprise entre la rive nord de l'île d'Orléans et la ligne de séparation des terres. Les voisins sont, au nord-est Esprit Carbonneau et au sud-ouest, Pierre Buteau. L'aveu et le dénombrement de 1714 mentionne que cette terre appartient à Nicolas Verieuil et qu'elle contient 60 arpents de superficie labourable.

Le recenseur avait simplement noté la personne qui demeurait sur la ferme et en avait fait le propriétaire. En réalité c'était Jean, l'ainé du second lit qui possédait le fond de terre. Il avait hérité de 1 perche de largeur par toute la profondeur lors du décès de son père et subséquemment il avait acheté de sa demi-soeur Marie-Jeanne, veuve de Jean Vigny, le 1er juillet 1705 devant le notaire Jacob, les 2 arpents qui complétaient la largeur de la terre. Pour leur part, la mère d'Augustin et son beau-père lui donnent le mobilier et les bestiaux. Il s'agit, en gros, de 2 boeufs de 4 ans "prenant 5 ans", de 3 vaches, d'un cheval de 9 ans, d'une pouliche de 9 mois, de 4 cochons nourritureaux, de 14 poules et d'un coq, d'une charrue garnie, de harnais, d'une traîne, d'une carriole et d'une charette. Leur don comprend aussi les meubles et les ustensiles qui sont dans la maison et "quy sont de très peu de vateur".

En contrepartie Augustin devra payer au seigneur de la seigneurie d'Argentenay, les cens et rentes attachés à la ferme;

il devra prendre soin jusqu'à leur décès de sa mère et de son beau-père; de même il devra prendre soin de ses frères et soeurs utérins: Ambroise, Gertrude, Augustin et Marie-Josephte (tous des Verieuil). Il devra les nourrir tous et les entretenir d'habits jusqu'à l'âge de 18 ans pour les enfants et jusqu'à leur mort pour les parents.

Ces derniers se réservent la jouissance d'une vache, de 6 poules et, annuellement, de la chair d'un cochon.

Le notaire a demandé, comme témoins, Pierre Perrot-Derizy, marchand et Jean-Baptiste de Saline, huissier.

On a, en 1721, une autre indication de la présence d'Augustin à St-François I.O. Le procureur-général du Conseil Supérieur, monsieur Benoit-Mathieu Collet, se présente à l'Ile d'Orléans pour tenter de préciser les limites des paroisses. Le premier avril 1721 donc, Collet qui est arrivé la veille à St-François, rencontre, vers 9 heures du matin, le curé et un certain nombre de paroissiens. Le curé Alexandre Cloutier est accompagné de 17 de ses paroissiens dont Augustin Bonneau. Il y a alors, dans la paroisse, 40 chefs de famille, 16 du coté sud de l'Ile et 24 du coté nord.

L'assemblée est satisfaite de l'arrangement régnant alors pour ce qui est des limites de la paroisse mais ceux du coté nord de l'ile demandent que l'église qu'il est question de construire en pierre pour remplacer l'église de bois, soit construite vers le milieu de l'ile pour égaliser les distances que les paroissiens ont à parcourir pour s'y rendre.

Le 23 mars 1725, Jean, frère d'Augustin meurt à l'âge de 40 ans et trois jours plus tard le notaire Rageot procède à l'inventaire de ses biens. Si l'on compare cet inventaire (1725) à celui du père de Jean, Joseph notre ancêtre (1684), le fils est riche relativement au père. Il possède entre autres, deux cochons nourritureaux, une vache, trois chevaux (l'on se souviendra qu'il était charretier) deux carrioles ferrées, deux traines, un cabrouet et une calèche. Il laisse deux garçons du premier lit (Elisabeth Gagné) Joseph et Charles; deux filles du deuxième lit (Marie-Charlotte Labady), Marie-Charlotte et Marie-Jeanne.

Au décès de la seconde épouse de son frère Jean, en 1733, Augustin est nommé tuteur des 4 enfants. Et, dix ans plus tard, le 31 août 1743, devant le notaire Barolet, il donne un compte-rendu de sa tutelle à ses neveux Joseph et Charles devenus majeurs. Il déclare avoir payé les dettes de son frère et les frais des funérailles: 6 livres pour le cerceuil, 7 livres 6 sols pour le luminaire au service et 5 livres pour la fosse et les cloches. Chacun des enfants reçoit 57 livres, 14 sols 4½ deniers. A cette date ses deux neveux demeurent à Québec sur la rue St-Louis et Augustin demeure toujours à St-François I.O.

La même année, le 9 septembre 1743, Augustin devient concessionnaire d'une terre dans la seigneurie de St-Vallier de la Durantaye, propriété des Dames religieuses de l'Hopital Général de Québec. Il s'agit d'une terre de 6 arpents de front sur quarante de profondeur, au sud de la Rivière du Sud. Du côté du nord-est le voisin est Charles Baleant et du côté sud-ouest il n'y a pas de voisin, cet espace de terre n'ayant pas encore été concédé. Cette terre, il l'a achetée pour ses garçons et, en

effet, en 1751, Pierre le 10i^{ème} de ses enfants en recevra la moitié, soit 3 arpents de large, pour s'établir.

Trois ans après le mariage et l'établissement de Pierre, Augustin Bonneau décède à St-François, I.O. et y est inhumé le 1^{er} mars 1754.

(à suivre)